

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2017

Etaient présents : MM. AYCAGUER, GARCIA, PASIAN, HERNANDEZ, BRUSTON, SACAREAU, MERCI, MONDON, SOBIERAJEWICZ, HOMEHR, PRETOTTO, GUY, CHAUDRON.

Absents ayant donné procuration : Mme BOYE à M. AYCAGUER, M. MAINARDIS à M. BRUSTON, Mme LAFARGE à Mme MONDON, Mme MARAIS à Mme SOBIERAJEWICZ, M. MICLO à M. PASIAN, Mme LANGER à M. CHAUDRON, Mme BRETOS à Mme HERNANDEZ.

Absents: MM. RICHARDSONS, DE OLIVEIRA.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 heures.

Mme SOBIERAJEWICZ est élue secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2017, aucune remarque n'a été formulée, il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour en rajoutant les sujets suivants:

- Indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les consultations électorales
- projet éolien

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

1- Demandes de subventions pour diverses acquisitions :

1-1- Services techniques :

1-1-1- Camion polybenne:

M. GARCIA informe le Conseil de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Hte-Gne d'un camion polybenne. Un devis correspondant au besoin des services techniques a été établi par le concessionnaire NISSAN pour un montant de 32 928.76 € HT.

Dès que le Conseil Départemental aura déclaré le dossier recevable, un marché sera publié selon la procédure adaptée pour procéder à l'acquisition de cet équipement.

Accord à l'unanimité pour demander cette subvention auprès du Conseil Départemental et d'entreprendre les démarches nécessaires à la poursuite de ce dossier telles que M. GARCIA les a évoquées.

1-2-2- Tondeuse frontale trois points :

M. GARCIA présente un devis établi par la Société GAY pour un montant HT de 5 170 €.

M. GARCIA propose de transmettre une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

1-2- Groupe scolaire :

M. GARCIA présente au Conseil les demandes formulées par les directrices des écoles maternelle et élémentaire, des besoins de matériels informatiques.

1-2-1- Cinq projecteurs Optoma mobiles pour classes élémentaires :

M. GARCIA présente le devis établi par la Société LOREMA pour un montant de 2 525 € HT.

Une subvention devra être sollicitée auprès du Conseil Départemental avant de réaliser cette acquisition.

Accord à l'unanimité du Conseil pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

1-2-2- Tablettes numériques pour classes maternelles :

M. GARCIA présente les deux devis établis pour l'achat de six tablettes numériques.

Un devis, établi pour des tablettes numériques iPad 7 avec housses par la Société iConcept pour un montant HT de 2 038.72 €, et un devis établi pour des tablettes numériques Android avec housses par la Société LOREMA pour un montant HT de 1 656 €.

Une subvention sera demandée auprès du Conseil Départemental, selon le devis de 2038.72€. Accord à l'unanimité du Conseil pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

1-2-3- Mobilier complémentaire :

Un devis a été établi par la Société MANUTAN pour l'acquisition de mobilier pour l'école élémentaire :

- Renouvellement du mobilier d'une classe : 30 tables 70 X 50 cm et 30 chaises assorties
- Equipement d'une salle de réunion : 4 tables 130 X 50 cm et 12 chaises

Le montant HT de cet équipement en mobilier s'élève à 2 557.93 €.

Accord à l'unanimité du Conseil pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

2- Informations mutuelle :

M. HOMEHR rappelle le projet de mutuelle précédemment évoqué. Mme HERNANDEZ précise que la mutuelle avec laquelle le CCAS devrait conventionner, a repris contact pour organiser des réunions d'informations au public qui seront programmées prochainement.

M. CHAUDRON demande si Mutuelle Occitane peut organiser sur la commune des réunions de présentation en septembre / octobre. Mme HERNANDEZ répond par l'affirmative, laissant l'ouverture à l'appréciation du public.

3- Communication :

3-1- Emplacements des panneaux d'affichage :

M. HOMEHR informe le Conseil de la convention passée avec la société qui édite le bulletin municipal pour la mise à disposition de deux panneaux d'affichage.

Ces mobiliers urbains ressembleraient à ceux déjà existants sur la Commune, d'aspect plus récent et aux normes d'accessibilité.

La commission propose un emplacement à l'intersection de la route de Bérat et de la rue du Pré Cahuzac, et l'autre sur la route de l'Aérodrome, face au cabinet des kinésithérapeutes, à proximité du panneau annonçant le village jumelé avec Binaced Valcarca.

Ces panneaux, au format de 1.30 X 1.70 sont gratuits. En contre-partie, une face sera réservée aux annonceurs et l'autre face restera à la disposition de la mairie et/ou des associations pour afficher leurs informations.

M. HOMEHR précise que le principe est identique à celui convenu avec le bulletin municipal. Des emplacements ont été réservés à des annonceurs, ce qui ne gêne en rien le contenu du bulletin.

De plus, M. HOMEHR précise le bon fonctionnement de ce nouveau mode de publication, avec qui, les échanges sont très positifs et réactifs.

3-2-Correspondant de la Dépêche :

M. HOMEHR informe le Conseil de la demande de la correspondante actuelle de la Dépêche, Mme RIVES Patricia, de se retirer.

M. HOMEHR demande aux membres du Conseil de rechercher une personne susceptible de relayer les diverses manifestations et animations du village sur la Dépêche.

M. GARCIA précise qu'il se réunit avec la commission des associations, le 16 mai, et il en informera la commission.

M. CHAUDRON demande si un conseiller municipal peut occuper cette fonction.

M. le Maire répond que cela peut certainement être possible, mais qu'il n'est pas souhaitable qu'un conseiller municipal soit correspondant de la Dépêche.

3-3- Réalisation d'un livret mémoire de LHERM :

M. HOMEHR rappelle que chaque semestre, M. BERGES André édite sur l'Echo, une page sur l'histoire de Lherm. M. GUY André, membre de la commission, et également mémoire vive de la commune, s'associe à cette démarche. Etant détenteurs tous deux, d'anciennes photos, d'anciens documents Lhermois, et d'oralités, ils souhaiteraient relater l'histoire de Lherm sous forme de recueil.

Des autorisations devront être demandées et des devis seront présentés au conseil avant la mise en œuvre.

3-4- Création d'un livret d'accueil de LHERM :

M. HOMERH informe le Conseil d'une réflexion de la commission, portant sur la mise en format d'un livret d'accueil de la Commune qui serait remis à chaque nouvel habitant qui se présenterait en Mairie, ou lors de la cérémonie d'accueil annuelle des nouveaux Lhermois.

Ce livret, unique, regrouperait toutes les informations communales, déjà remises par plaquettes diverses. Ce format serait plus présentable et convivial.

4- Rénovation énergétique des bâtiments publics :

4-1- Demandes de subventions :

4-1-1- Etat d'avancement du dossier concernant le Fonds de Soutien

à l'Investissement Local (FSIL):

M. BRUSTON rappelle que le dossier FSIL, transmis à la Préfecture en 2016, n'a pas été présenté en commission en 2016, faute de crédits.

Ce même dossier a été présenté à une commission en Préfecture cette année, il y a quelques jours et il a été attribué par l'Etat, au titre du FSIL, une subvention s'élevant à 50 % de la dépense.

Lors de l'établissement du dossier en 2016, il avait été évoqué la possibilité de prétendre à une subvention de 80 % du montant des travaux HT. Or, cette proposition n'a pas été retenue par l'Etat. Trois dossiers en Haute-Garonne ont été retenus, dont Lherm.

En conséquence, il est proposé de demander des subventions complémentaires, afin de tenter d'atteindre les 80 %, comme fixés lors de l'élaboration du projet, d'une part à la Région et d'autre part au Département.

4-1-2- Auprès de la Région Occitanie :

4-1-2-1- Dispositif en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics :

M. BRUSTON informe le Conseil qu'il est possible de solliciter une subvention sur les travaux, et non sur les études, de rénovation énergétique, hors chaufferie bois, du groupe scolaire et du centre de loisirs, sur les années 2017 et 2018.

Les travaux, leurs coûts, ainsi que les montants sollicités, dans le cadre de subventions sont recensés dans le tableau ci-dessous :

| Rénovation énergétique des bâtiments communaux de LHERM : Groupe Scolaire et Centre de Loisirs | | | | | | Accordé | Complément Demandé | Solde Investissement Commune HT |
|--|---|----------------|----------------|-------------------|------------------------|----------------|--------------------|---------------------------------|
| Calendrier des travaux et financement | | | | | | | | |
| Numéro | Désignation | Devis HT | Devis TTC | Bâtiment | Année d'Investissement | FSIL 50% HT | Région 30% HT | |
| 6 | Maîtrise d'Œuvre (APD PRO ACT VISA) | 7 533 | 9 040 | | 2017 | | | |
| 1.1 | Renforcement isolation toiture terrasse | 63 320 | 75 984 | Groupe Scolaire | 2017 | | | |
| 4.1 | Installation d'ECS thermodynamique primaire | 3 372 | 4 047 | Groupe Scolaire | 2017 | | | |
| | Travaux Imprévus 5% | 3 335 | 4 002 | | | | | |
| | Sous-Total Travaux 2017 | 77 560 | 93 071 | | | 38 780 | 23 268 | 15 512 |
| 6 | Maîtrise d'Œuvre (DET et AOR) | 11 917 | 14 300 | | 2018 | | | |
| 1.2 | Renforcement isolation faux plafonds (hors zone toiture-terrasse) | 12 199 | 14 638 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 1.3 | Renforcement isolation combles perdus | 2 714 | 3 256 | Centre de Loisirs | 2018 | | | |
| | Création plancher local stockage | 1 600 | 1 920 | Centre de Loisirs | 2018 | | | |
| 2.1 | Changement impostes châssis existants non isolés | 3 780 | 4 536 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 2.2 | Changement portes extérieures accès cuisine et chaufferie non isolées | 26 854 | 32 225 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 2.3 | Renforcement isolation verrière | 29 158 | 34 990 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 3.1 | Pose d'une VMC simple flux hygro B | 13 503 | 16 203 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| | Fourniture et pose grilles hygro-régulables | 3 317 | 3 980 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 3.2 | Pose d'une VMC simple flux hygro B | 2 639 | 3 166 | Centre de Loisirs | 2018 | | | |
| | Mise en place d'une régulation sur la production et supervision (GTB) | 13 521 | 16 225 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 3.3 | Régulation de l'émission de chauffage | 13 973 | 16 768 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 4.3 | Production photovoltaïque 9KW | 23 600 | 28 320 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 4.3 | Tranchée pour passage câble de production | 1 610 | 1 932 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 5.1 | Remplacement de l'éclairage | 10 241 | 12 290 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 5.2 | Remplacement de l'éclairage | 8 115 | 9 738 | Centre de Loisirs | 2018 | | | |
| | Travaux Imprévus 5% | 8 341 | 10 009 | | | | | |
| | Sous-Total Travaux 2018 | 187 081 | 224 497 | | | 93 540 | 56 124 | 37 416 |
| | TOTAL TRAVAUX | 245 190 | 294 229 | | | | | |
| | Maîtrise d'Œuvre BET | 19 450 | 23 340 | | | | | |
| | TOTAL GENERAL | 264 640 | 317 569 | | | | | |
| | SUBVENTIONS (80%) | 211 712 | 254 055 | | | | | |
| | SOLDE COMMUNE (20%) | 52 928 | 63 514 | | | 132 320 | 79 392 | 52 928 |
| | FINANCEMENT COMMUNE 2017 | 15 512 | 18 614 | | | | | |
| | FINANCEMENT COMMUNE 2018 | 37 416 | 44 899 | | | | | |
| | TOTAL FINANCEMENT COMMUNE | 52 928 | 63 514 | | | | | |

M. BRUSTON précise que, dès que la Région aura notifié la réception du dossier complet, il sera nécessaire de publier un marché de maîtrise d'œuvre afin de réaliser ces travaux.

Accord à l'unanimité du Conseil pour solliciter une subvention de 30 % à la Région pour les travaux de rénovation énergétiques du groupe scolaire et du centre de loisirs et pour entreprendre les démarches nécessaires à la publication d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux.

4-1-2-2- Installation d'une chaufferie bois :

M. BRUSTON présente le projet d'installation d'une chaufferie bois au groupe scolaire, avec possibilité de solliciter une subvention à la Région à hauteur de 36.13 %.

Dans les mêmes conditions qu'évoquées précédemment, un marché devra être publié, afin de réaliser ces travaux prévus pour 2019.

Les travaux, leurs coûts, ainsi que les montants sollicités, dans le cadre de subventions sont recensés dans le tableau ci-dessous :

| Commune de LHERM : Chaufferie bois pour le Groupe Scolaire | | | | | | | Complément | |
|--|---|----------------|----------------|-----------------|------------------------|---------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Calendrier des travaux et financement | | | | | Accordé | | Demandé | |
| Numéro | Désignation | Devis HT | Devis TTC | Bâtiment | Année d'Investissement | FSIL 50% HT | Région HT | Solde investissement Commune HT |
| 4.2 | Remplacement chaudière existante par chaudière bois pour bois déchiquetés | 163 630 | 196 356 | Groupe Scolaire | 2019 | | | |
| 4.2 | Alimentation électrique chaudière bois | 628 | 753 | Groupe Scolaire | 2019 | | | |
| 4.2 | Création zone de déchargement bois déchiqueté et dalle support containers | 14 517 | 17 420 | Groupe Scolaire | 2019 | | | |
| | Travaux Imprévus 5% | 8 939 | 10 726 | | | | | |
| | Sous-Total Travaux 2019 | 187 713 | 225 256 | | | 93 857 | 56 314 | 37 543 |
| | TOTAL TRAVAUX | 187 713 | 225 256 | | | | | |
| | Remplacement chaudière gaz existante par nouvelle chaudière gaz | -31 836 | -38 203 | Groupe Scolaire | | | | |
| | TOTAL GENERAL | 155 878 | 187 053 | | | | 56 314 (soit 36,13%) | |
| | SUBVENTIONS (80%) | 150 171 | 180 205 | | | | | |
| | SOLDE COMMUNE (20%) | 37 543 | 45 051 | | | | | |
| | FINANCEMENT COMMUNE 2019 | 37 543 | 45 051 | | | | | |
| | TOTAL FINANCEMENT COMMUNE 2019 | 37 543 | 45 051 | | | | | |

M. BRUSTON précise que le financement de la Région porte sur la différence du montant des travaux de remplacement de la chaufferie gaz par la chaufferie bois.

Accord à l'unanimité du Conseil pour solliciter une subvention de 36.13 % à la Région pour l'installation d'une chaufferie bois au groupe scolaire et pour entreprendre les démarches nécessaires à la publication d'un marché, afin de réaliser ces travaux.

4-1-3- Auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne :

M. BRUSTON présente un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Hte-Gne, pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire et du centre de loisirs, comprenant la chaufferie bois.

Les travaux, leurs coûts, ainsi que les montants sollicités, dans le cadre de subventions sont recensés dans le tableau ci-dessous :

| Renovation énergétique des bâtiments communaux de LHERM : Groupe Scolaire et Centre de Loisirs | | | | | Année d'investissement | Accordé FSIL 50% HT | Complément Demandé Département 30% HT | Solde Investissement Commune HT |
|--|---|----------------|----------------|-------------------|------------------------|------------------------|--|--|
| Calendrier des travaux et financement | | | | | | | | |
| Numéro | Désignation | Devis HT | Devis TTC | Bâtiment | | | | |
| 1.1 | Renforcement isolation toiture terrasse | 63 320 | 75 984 | Groupe Scolaire | 2017 | | | |
| 4.1 | Installation d'ECS thermodynamique primaire | 3 372 | 4 047 | Groupe Scolaire | 2017 | | | |
| | Travaux Imprévus 5% | 3 335 | 4 002 | | | | | |
| | Sous-Total Travaux 2017 | 70 027 | 84 032 | | | 35 013 | 21 008 | 14 005 |
| 1.2 | Renforcement isolation faux plafonds (hors zone toiture-terrasse) | 12 199 | 14 638 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 1.3 | Renforcement isolation combles perdus | 2 714 | 3 256 | Centre de Loisirs | 2018 | | | |
| | Création plancher local stockage | 1 600 | 1 920 | Centre de Loisirs | 2018 | | | |
| 2.1 | Changement impostes châssis existants non isolés | 3 780 | 4 536 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 2.2 | Changement portes extérieures accès cuisine et chaufferie non isolées | 26 854 | 32 225 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 2.3 | Renforcement isolation verrière | 29 158 | 34 990 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 3.1 | Pose d'une VMC simple flux hygro B | 13 503 | 16 203 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| | Fourniture et pose grilles hygro-régalables | 3 317 | 3 980 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 3.2 | Pose d'une VMC simple flux hygro B | 2 639 | 3 166 | Centre de Loisirs | 2018 | | | |
| 3.3 | Mise en place d'une régulation sur la production et supervision (GTB) | 13 521 | 16 225 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 3.4 | Régulation de l'émission de chauffage | 13 973 | 16 768 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 4.3 | Production photovoltaïque 9KW | 23 600 | 28 320 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 4.3 | Tranchée pour passage câble de production | 1 610 | 1 932 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 5.1 | Remplacement de l'éclairage | 10 241 | 12 290 | Groupe Scolaire | 2018 | | | |
| 5.2 | Remplacement de l'éclairage | 8 115 | 9 738 | Centre de Loisirs | 2018 | | | |
| | Travaux Imprévus 5% | 8 341 | 10 009 | | | | | |
| | Sous-Total Travaux 2018 | 175 164 | 210 197 | | | 87 582 | 52 549 | 35 033 |
| 4.2 | Remplacement chaudière existante par chaudière bois pour bois déchiquetés | 163 630 | 196 356 | Groupe Scolaire | 2019 | | | |
| 4.2 | Alimentation électrique chaudière bois | 628 | 753 | Groupe Scolaire | 2019 | | | |
| 4.2 | Création zone de déchargement bois déchiqueté et dalle support containers | 14 517 | 17 420 | Groupe Scolaire | 2019 | | | |
| | Travaux Imprévus 5% | 8 939 | 10 726 | | | | | |
| | Sous-Total Travaux 2019 | 187 713 | 225 256 | | | 93 857 | 56 314 | 37 543 |
| | TOTAL TRAVAUX | 432 904 | 519 485 | | | | | |
| | SUBVENTIONS (80%) | 346 323 | 415 588 | | | | | |
| | SOLDE COMMUNE (20%) | 86 581 | 103 897 | | | 216 452 | 129 871 | 86 581 |
| | FINANCEMENT COMMUNE 2017 | 14 005 | 16 806 | | | | | |
| | FINANCEMENT COMMUNE 2018 | 35 033 | 42 039 | | | | | |
| | FINANCEMENT COMMUNE 2019 | 37 543 | 45 051 | | | | | |
| | TOTAL FINANCEMENT COMMUNE | 86 581 | 103 897 | | | | | |

Dès que le Département aura notifié la réception du dossier complet, il sera nécessaire de publier un marché de maîtrise d'œuvre afin de réaliser ces travaux précise M.BRUSTON. Accord à l'unanimité du Conseil pour solliciter une subvention de 30 % au Département pour les travaux de rénovation énergétiques du groupe scolaire et du centre de loisirs et pour entreprendre les démarches nécessaires à la publication d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux.

4-2- Convention avec le Pays du Sud Toulousain pour réaliser des audits énergétiques:

M. BRUSTON informe le Conseil de la possibilité d'adhérer à une opération collective de diagnostics énergétiques des bâtiments des collectivités sur le Pays du Sud Toulousain. Pour ce faire, une convention doit être signée entre la Commune et le Pays du Sud Toulousain. L'objet étant d'établir et de conclure un marché concernant l'élaboration de diagnostics énergétiques des bâtiments de la commune, listés ci-dessous :

- Pigeonnier
- Salle du 3ème âge
- Salle de réunion
- Salle du conseil
- Mairie
- Médiathèque
- Ancien couvent
- Maison des associations

Le Pays du Sud Toulousain est chargé de transmettre les demandes de subventions aux partenaires financeurs (ADEME, Région, ...) et les pièces justificatives des dépenses engagées au titre de l'opération, et de coordonner le marché et la réalisation de l'étude.

La Commune s'engage à :

- Mettre à disposition tous les éléments nécessaires à la bonne conduite des diagnostics (factures des 3 dernières années, carnets d'entretiens des équipements de chauffage...)
- Désigner un représentant de la commune (ainsi qu'un référent technique, le cas échéant) à participer le cas échéant, à l'ouverture des plis et l'analyse des offres afin d'optimiser les relations avec le prestataire.
- Participer aux rencontres organisées dans le cadre de cette opération (présentation générale au démarrage – restitution locale des résultats des bâtiments étudiés sur La commune – Restitution globale de l'opération...)
- Verser sa participation au Pays du Sud Toulousain.

Pour la Commune, le coût de l'opération est détaillé comme suit :

Sous réserve d'obtention des subventions TEPCV de 45% et Région Occitanie de 35%, la collectivité versera au Pays du Sud Toulousain : 5820 € TTC diminués de la subvention accordée, correspondant à 80% du montant TTC, soit un reste à charge de 1164 € TTC correspondant à 20% du montant TTC, sous réserve d'obtention de la subvention Région Occitanie.

Accord à l'unanimité pour signer la convention avec le Pays du Sud Toulousain, pour réaliser des audits énergétiques sur les bâtiments communaux évoqués ci-dessus.

M. BRUSTON poursuit en complétant sur le troisième point lancé concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux, rappelant la note d'opportunité présentée par le Cabinet SOLAGRO, lors d'un précédent conseil.

Suite à cette note d'opportunité, plusieurs scénarii avaient été présentés, et à partir du moment où le Collège intervenait dans la démarche, une demande de dérogation a dû être demandée auprès du Conseil Départemental. Le collège dépend du Conseil Départemental et la compétence « énergie » est transférée au Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG).

M. BRUSTON informe le Conseil de la rencontre avec le Conseil Départemental, le 11 mai 2017, dans le but d'obtenir l'accord de principe d'inclure le collège dans la démarche.

Ceci permettra de demander une étude de faisabilité par le SDEHG, selon les scénarii présentés par SOLAGRO.

L'objectif étant de desservir par une chaufferie bois centralisée, selon extension de la chaufferie bois prévue au groupe scolaire en 2019, comme évoquée ci-dessus, avec des réseaux de chaleur qui desserviraient le groupe scolaire, le gymnase, la salle polyvalente, la future cantine et le collège, et peut-être la maison de retraite.

5- Lotissement communal : Modification du prix de vente du lot n° 2 :

M. BRUSTON visualise une diapositive montrant la construction des clôtures, mais aussi une décharge de gravats qui a eu lieu le week end passé avec vol de parpaings.

Le choix de la couleur des crépis des clôtures est en cours, afin d'être en harmonie avec les chaperons apposés au-dessus des murets de couleur blanc cassé et la partie de voie cyclable et piétonnière en émulsion calcaire de couleur blanc / beige.



M. BRUSTON informe le Conseil de la demande par le riverain du lot n° 2 de laisser une bande de 7 m pour faciliter le passage afin d'entrer dans sa propriété.

Deux réunions se sont tenues pour présenter le projet du lotissement, auxquelles les riverains ont été conviés, et un passage de 6.35 m avait été négocié et convenu par ce même riverain, alors qu'il était initialement prévu à 4 m.

Des essais avec camion ont été réalisés à 6.35 m et ont montré que le passage de 6.35 m était suffisant.

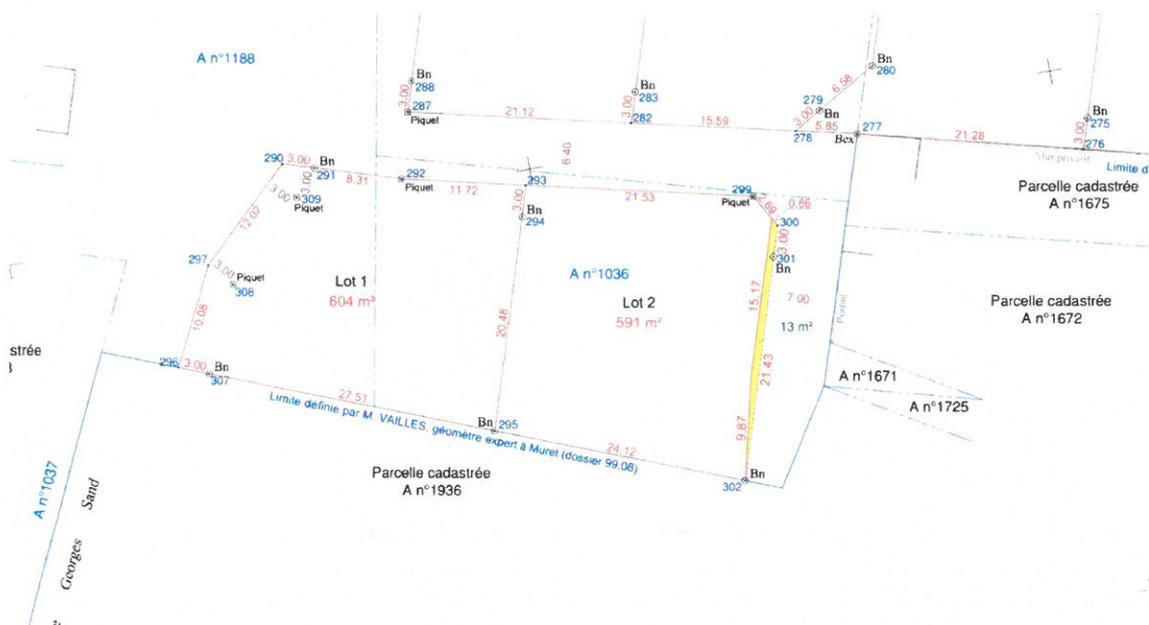
Le riverain a déposé un référé contre la Commune, sollicitant le passage de 7 m, et exigeant la visite d'un expert.

M. le Maire précise que le délai pour que l'expert rende ses conclusions est de neuf mois.

M. le Maire préconise donc de modifier la superficie du lot n° 2, dans le cas où le juge serait favorable à un passage de 7 m.

Le lot n° 2 a déjà été réservé devant notaire, mais le futur propriétaire sera avisé que la vente ne pourra se porter que sur une superficie diminuée de 16 m². Le prix sera donc modifié en conséquence.

Cette bande parcellaire de 13 m², comme mentionnée sur le plan ci-dessous sera mise à la vente avec promesse d'achat, dans un délai de 1 an au prix de 1 000 €.



En conséquence, M. BRUSTON propose de modifier le prix de vente du lot n°2 comme suit :

| LOTISSEMENT COMMUNAL LHERM - VENTE LOTS indc | | | | | | | | | | | | | |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|--------------------|------------------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------|----------------------------|-----------------------|-----------------------------|---------------------|
| Lots | Surface m ² | PRIX BRUT Agence 1 | | PRIX BRUT Agence 2 | | Moyenne TTC | Abattement lotissement communal | PRIX avant ajustement | Impact station d'épuratic | Plus-value clôtures TTC | TOTAL PRIX NET TTC | Frais de commercialisati | TOTAL PRIX VENTE |
| | | TTC | Prix / m ² TTC | TTC | Prix / m ² TTC | | | | | | | | |
| LOT 1 | 604 | 75 000 € | 124 € | 79 895 € | 132 € | 77 448 € | 13% | 67 379 € | -12 000 | 5 436 | 61 000 € | 3 000 € | 64 000 € |
| LOT 2 | 588 | 73 013 € | 124 € | 77 779 € | 132 € | 75 396 € | 13% | 65 594 € | -12 000 | 0 | 53 500 € | 3 000 € | 56 500 € |
| LOT 3 | 596 | 72 000 € | 121 € | 76 945 € | 129 € | 74 473 € | 13% | 64 791 € | -12 000 | 6 975 | 60 000 € | 3 000 € | 63 000 € |
| LOT 4 | 596 | 75 000 € | 126 € | 76 945 € | 129 € | 75 973 € | 13% | 66 096 € | -12 000 | 4 513 | 59 000 € | 3 000 € | 62 000 € |
| LOT 5 | 601 | 76 000 € | 126 € | 79 628 € | 132 € | 77 814 € | 13% | 67 698 € | | 4 103 | 72 000 € | 3 000 € | 75 000 € |
| LOT 6 | 601 | 76 000 € | 126 € | 79 628 € | 132 € | 77 814 € | 13% | 67 698 € | | 4 308 | 72 000 € | 3 000 € | 75 000 € |
| LOT 7 | 601 | 76 000 € | 126 € | 79 628 € | 132 € | 77 814 € | 13% | 67 698 € | | 4 308 | 72 000 € | 3 000 € | 75 000 € |
| LOT 8 | 601 | 76 000 € | 126 € | 79 628 € | 132 € | 77 814 € | 13% | 67 698 € | | 4 923 | 73 000 € | 3 000 € | 76 000 € |
| LOT 9 | 667 | 79 000 € | 118 € | 88 378 € | 133 € | 83 689 € | 13% | 72 809 € | | 7 180 | 80 000 € | 3 000 € | 83 000 € |
| LOT 10 | 687 | 78 000 € | 114 € | 89 084 € | 130 € | 83 542 € | 13% | 72 682 € | | 0 | 73 000 € | 3 000 € | 76 000 € |
| LOT 11 | 687 | 80 000 € | 116 € | 90 938 € | 132 € | 85 469 € | 13% | 74 358 € | | 0 | 74 000 € | 3 000 € | 77 000 € |
| LOT 12 | 667 | 79 000 € | 118 € | 88 378 € | 133 € | 83 689 € | 13% | 72 809 € | | 4 923 | 78 000 € | 3 000 € | 81 000 € |
| LOT 13 | 631 | 76 000 € | 120 € | 83 608 € | 133 € | 79 804 € | 13% | 69 429 € | | 6 769 | 76 000 € | 3 000 € | 79 000 € |
| LOT 14 | 600 | 75 000 € | 125 € | 79 500 € | 133 € | 77 250 € | 13% | 67 208 € | | 0 | 67 000 € | 3 000 € | 70 000 € |
| TOTAL | 8727 | 1 066 013 € | | 1 149 958 € | | 1 107 985 € | | | -48 000 | 53 438 | 970 500 € | 42 000 € | 1 012 500 € |

Accord à l'unanimité du Conseil pour :

- dissocier la bande parcellaire de 16 m² du lot n° 2
- la présenter à la vente avec promesse d'achat dans un an au prix de 1 000 €
- modifier la superficie du lot n° 2 et de le vendre pour un montant de 53 500 €.

6- Eglise : Marché pour étude de diagnostic et mission de maîtrise d'œuvre afin de réaliser la mise en conformité de l'installation électrique :

M. BRUSTON informe le Conseil de la rédaction d'un règlement de la consultation et d'un cahier des charges pour désigner un architecte du patrimoine, élaborés par la commission. Ce projet de dossier de consultation a été soumis pour avis à Mme DELMOND, Ingénieur du Patrimoine à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Cette consultation sera lancée auprès d'architectes du patrimoine, afin de pouvoir faire réaliser les travaux nécessaires.

Ce marché comprend une tranche ferme qui concerne les travaux de mise en conformité des installations électriques, d'éclairage, de chauffage et de paratonnerre, et une tranche conditionnelle relative au diagnostic et études du reste du bâtiment (peinture, ...).

Accord à l'unanimité du Conseil, pour lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour réaliser les travaux de mise en conformité de l'installation électrique de l'Eglise.

M. le Maire complète en précisant qu'une subvention sera demandée auprès de la DRAC sur le montant des études.

7- Commissions municipales :

7.1- Création de la commission spécifique au projet de construction d'un restaurant scolaire :

M. le Maire fait état des conseillers municipaux inscrits pour travailler dans cette commission spécifique qu'il présidera:

AYCAGUER – GUY – SOBIERAJEWICZ – HERNANDEZ – CHAUDRON – BOYE – DE OLIVEIRA – PRETOTTO – MERCI – GARCIA – LANGER.

Accord à l'unanimité du Conseil pour la création de cette commission spécifique au projet de construction d'un restaurant scolaire.

M. le Maire prévoit d'ores et déjà une première réunion de travail de la commission, qui se tiendra le 14 juin 2017 à 21 H.

Le cahier des charges pour publier le marché de maîtrise d'œuvre sera transmis au préalable, à chacun des membres de la commission.

M. le Maire informe le Conseil que les travaux d'analyses des sols ont déjà été réalisés en 2013.

7.2- Modification de la composition de certaines commissions municipales :

M. le Maire rappelle les commissions municipales déjà constituées et fait part des modifications suivantes :

- BUDGET
- URBANISME
- PERISCOLAIRE – ENFANCE ET JEUNESSE – CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – PETITE ENFANCE
- ASSOCIATIONS

- CONSEIL MUNICIPAL DES AINES
- ASSAINISSEMENT
- GROUPE SCOLAIRE: ECOLES ET RESTAURATION
- VOIRIE
- MEDIATHEQUE
- COMMUNICATION
- ACTION SOCIALE
- ENVIRONNEMENT
- TRAVAUX
- ACCESSIBILITE
- LOTISSEMENT COMMUNAL- ETUDES ENERGETIQUES DES BATIMENTS
- COMMISSION D'APPEL D'OFFRE
- CCAS

M. BRUSTON souhaite se retirer des commissions « Accessibilité » et « Communication ».

Mme SOBIERAJEWICZ précise que M. MAINARDIS s'est également retiré de la commission « Accessibilité ».

Mme HERNANDEZ souhaite intégrer les commissions « Groupe Scolaire – Ecoles et Restauration » et « Accessibilité ».

Accord à l'unanimité du Conseil pour ces modifications.

8 – Projet de construction d'un restaurant scolaire : Marché de Maîtrise d'œuvre :

M. le Maire précise que le cahier des charges établi en 2013 servira de support pour relancer le marché, sera réactualisé en ajoutant un élément énergie positive, tout en tentant de rester dans l'enveloppe budgétaire de 1 200 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable au lancement du marché de maîtrise d'œuvre de la construction d'un restaurant scolaire.

9 – Règlement intérieur applicable à la Commune de LHERM :

9-1- Modification de l'article 19 :

M. le Maire rappelle l'article 19 :

« Au début de chaque réunion, le conseil nomme un secrétaire.

Le responsable administratif de la commune assiste de plein droit aux réunions du conseil municipal et assure la rédaction du compte rendu.

La séance est enregistrée sur autorisation de tous les membres du conseil municipal, et effacée la séance suivante.

Le compte rendu rédigé est soumis à validation au secrétaire de séance nommé et au maire ».

M. le Maire propose de rédiger le compte rendu de manière exhaustive, en évoquant les interventions des conseillers, mais sans rapporter toutes les précisions. Parallèlement, il propose d'insérer sur le site de la commune, les enregistrements intégraux des séances et de les y maintenir.

Des communes voisines pratiquent ce procédé.

Pour illustrer son exposé, M. le Maire demande à M. PASIAN de démontrer en accédant à l'enregistrement d'une commune voisine, de se positionner sur un extrait de l'enregistrement, tout en visualisant le compte rendu rédigé.

M. BRUSTON émet un avis défavorable à ce procédé, en réduisant le compte rendu en occultant les débats, présentant, selon lui, un déni de la démocratie.

L'important est de comprendre la raison de la prise en compte des avis.

M. HOMEHR répond que ce procédé semble mieux adapté à la teneur des séances, tant en matière de densité de l'information, de pédagogie sur les échanges entre conseillers, et de publication par affichage.

Mme SOBIERAJEWICZ intervient en précisant que la rédaction des comptes rendus telle qu'effectuée actuellement, représente un travail considérable, veillant à ce que toutes les interventions soient mentionnées dans les moindres détails, pour ne pas être repris la séance suivante.

Le compte rendu, comprenant parfois plus de trente ou quarante pages, doit être affiché sur des doubles pages, le rendant quasi illisible.

M. le Maire propose de tenter lors du prochain conseil de juin, à titre expérimental, sans modifier le règlement immédiatement, de synthétiser le compte rendu écrit tel que présenté au début du sujet et d'insérer sur le site l'enregistrement de la séance.

Accord à l'unanimité du Conseil pour procéder à ce test au mois de juin.

10 - Indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les consultations électorales :

M. le Maire propose au Conseil l'indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les consultations électorales, selon les textes en vigueur, pour les trois agents municipaux qui y participent.

A l'unanimité, le Conseil est favorable à la rémunération de ces agents lors des consultations électorales.

11 – Projet éolien :

M. le Maire informe le Conseil que des Sociétés ont contacté la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour leur faire part d'un projet sur la commune, d'un parc éolien, sur des terrains proches du projet où la ferme photovoltaïque est prévue.

Ce point est à l'ordre du jour du bureau communautaire de lundi prochain, et M. le Maire souhaiterait connaître l'avis du conseil sur ce projet.

M. le Maire rappelle que la Société ABO WIN s'est heurtée aux refus des propriétaires. En revanche, VENT D'OC aurait obtenu l'accord des propriétaires.

Pour que le projet aboutisse, il est nécessaire de détenir l'accord des propriétaires fonciers, de la Commune et de la Communauté de Communes qui a la compétence « énergies renouvelables », qui récupère les taxes économiques.

M. BRUSTON rappelle ses propos lors de l'exposé sur ce sujet par Mme BOYE, lors d'un précédent conseil, qu'il serait important qu'une étude d'impact soit réalisée.

M. le Maire répond que cela est obligatoire.

M. PASIAN répond être favorable, à condition que le projet de la ferme photovoltaïque puisse aboutir.

M. le Maire répond qu'à ce stade du dossier, seul le Préfet a le pouvoir de l'accepter.

M. PASIAN suggère d'écrire au nouveau Président de la République.

M. GUY intervient en évoquant les zones d'ombres de l'impact sur la santé publique.

12 – Questions diverses :

12 – 1- Presbytère :

M. le Maire informe le Conseil du contact avec le Père Vasseur sur la vente du bâtiment qui accueille le Presbytère. Un expert a procédé à une étude du bâtiment, le diagnostic n'est pas encore rendu. Le Père Vasseur s'est engagé à répondre fin mai, début juin sur l'achat du bâtiment.

12 – 2 – Dépigeonnisation :

M. le Maire fait état des campagnes menées. Lors du dernier trimestre 2012, 480 pigeons avaient été capturés.

Durant la campagne menée de décembre 2016 à avril 2017, 240 pigeons ont été capturés.

12 – 3- Balade de Lherm contée :

Vendredi 19 mai à 17 H, se tiendra une balade de Lherm contée par la Compagnie « Chat Mal Pas », une conteuse et M. BERGES André seront partenaires de cette balade contée.

12 – 4- Cession de la partie publique communale devant le « FairPlay » :

M. le Maire avait soumis cette demande à l'ATD pour en connaître juridiquement les effets. L'ATD a répondu que ce n'est pas à la Commune de donner son avis, dans la mesure où la compétence voirie a été transférée à la Communauté de Communes, mais à celle-ci d'émettre un avis.

Il est possible de déclasser une partie du domaine public, après enquête publique et toutes les démarches afférentes, dans un intérêt public et non, comme dans ce cas, privé.

12 – 5- Interventions de M. CHAUDRON :

- M. CHAUDRON apporte la remarque que l'ASVP autorise les automobilistes qui déposent leurs enfants à l'école, à stationner en double file, alors que des emplacements de stationnement sont libres.

M. le Maire en discutera avec lui.

- M. CHAUDRON rapporte que les Lhermois souhaiteraient que le passage piétons situé devant la boucherie, soit déplacé, car il est très dangereux par manque de visibilité.

Il suggère de le déplacer vers le Bureau de Tabac, cabinet infirmier par exemple.

M. PASIAN contactera le secteur routier du Département pour avis.

- M. CHAUDRON demande si les drones sont autorisés à survoler les propriétés privées.

M. le Maire répond par la négative, ils sont soumis à autorisation.

M. PASIAN répond que M. BEAUDEIGNE aurait communiqué que M. PASIAN utilisait un drone, l'ayant vu décoller de sa propriété.

M. PASIAN tient à signaler que ni lui, ni ses enfants ne détiennent un drone, et qu'en aucun cas ce drone provient de chez lui.

12-6- Dates des réunions :

- Exécutif : Mercredi 14 juin à 17 H
- Conseil Municipal : Jeudi 22 juin à 21 H
- Elections législatives : 11 et 18 juin 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20.

La Secrétaire de séance,
Fatiha SOBIERAJEWICZ



Le Maire,
Jean AYCAGUER

